



RÈGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 : Chaque coureur prenant part à la course se déclare apte physiquement à supporter les efforts imposés par cette épreuve et renonce à tous recours contre l'organisation en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle.

Article 2 : L'organisation est couverte par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF.

Article 3 : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. (FFA, FFME, FCAM, FFCO, FFTri) Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 4 : Si l'épreuve devait être annulée pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

Article 5 : Tout coureur inscrit sur l'ultratrail de 50 km devra justifier avoir terminé au moins un trail de 40 km, ou un marathon lors de la saison précédente. (Pour les finishers de Raid multisports, Courses d'orientation ou Triathlons, contacter l'organisation)

Article 6 : Tout participant autorise les organisateurs à utiliser sous n'importe quelle forme les images sur lesquelles il pourrait apparaître.

Article 7 : L'inscription au Trail Blanc implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement.

Je reconnais et accepte par mon inscription avoir pris connaissance du règlement du Trail Blanc et m'engage à me soumettre et à respecter celui-ci.